



FORMULAIRE D'ADHESION AU MOTOCLUB ANNEE 2017

Montant de l'adhésion annuelle: 30 Euros.

Le montant couvre une adhésion sur l'année entière du 1 er Janvier au 31 Décembre.

Le motochu 34 est une association loi 1901 agréée sous le Numéro: W343009067

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ Adresse mail: _____

Date de naissance: __/__/____

N° d'adhérent: _____ (*en cas de renouvellement*)

Je suis membre du forum motochu34. Mon pseudo: _____

J'ai pris connaissance et compris la charte du moto club présente au verso de ce document.

Fait à _____, Le __/__/____

Signature

Documents à fournir:

Le présent document dûment complété.

Un chèque de 30 Euros à l'ordre du MOTOCHU 34

Une photo d'identité.

La charte du motoclub présente au verso signée.

Le tout envoyé à l'adresse suivante:

Mr Thierry ROUSTAN
36, Circulade des fontanelles
Domaine des fontanelles
34980 Saint Clément de Rivière

Pour toute question ou information vous pouvez vous adresser à motochu34@gmail.com

Charte du motoclub

Adhérer au Motochu34 c'est avant tout pratiquer l'enduro en toute convivialité, dans l'entraide, la camaraderie et la bonne humeur. Adhérer au Motochu34, c'est aussi partager la vie du moto club. Notre sport est basé sur le bénévolat et sans la participation de chacun d'entre nous, celui-ci est voué à l'échec. Des groupes de travail sont là pour participer à notre expansion, à nous faire connaître et reconnaître, si vous vous sentez prêt à vous investir, même de manière très modérée, n'hésitez pas à nous contacter. Votre participation à certains événements tels que le nettoyage des chemins, l'encadrement d'événements pour les enfants sont essentiels pour notre club. Il est de votre devoir de véhiculer une bonne image de votre sport, que ce soit en randonnée dans les chemins mais aussi de véhiculer une image positive de votre comportement en course.

Règles de base:

1. Le tout-terrain se pratique sur les chemins et dans les sites adaptés et autorisés. Les limitations de circulation sur les chemins ruraux doivent faire l'objet d'un arrêté municipal ou préfectoral conforme à la loi et doivent obligatoirement être signalées à l'entrée de la voie : panneau conforme au code de la route, barrière ONF etc.
2. Pas de hors-piste Il est rigoureusement interdit de sortir des chemins autorisés à la circulation. Comme sur la route, la vitesse excessive et le défaut de maîtrise de son véhicule peuvent être dangereux et sanctionnés.
3. Soyez courtois avec les riverains, les exploitants agricoles ou forestiers, et les autres randonneurs Certains usagers cherchant le calme peuvent être surpris par votre passage. On croise les promeneurs au ralenti, et on arrête les moteurs le temps du passage des cavaliers. Roulez de préférence en petit groupe. Un salut ne gêne rien !
4. Respectez les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures. Les respecter, c'est aussi préserver notre activité.
5. Respectez l'état des chemins et leurs abords. Les chemins sont sensibles à l'érosion et aux conditions humides. En tenir compte, c'est aussi respecter les communes qui ont la charge de leur entretien.
6. Roulez avec un véhicule propre, conforme et silencieux. La réglementation est la même que sur route. Vous devez posséder le permis de conduire adéquat et valide. La carte grise doit être en règle. Le véhicule doit être assuré, immatriculé, et muni des divers équipements conformes au code de la route : éclairage, clignotants, rétroviseurs.
7. Adaptez votre conduite et les équipements nécessaires aux conditions climatiques. Les chemins peuvent présenter des conditions d'adhérence extrêmement précaires en fonction du temps. Il vous appartient donc d'équiper votre véhicule de façon adéquate.
8. Respectez la réglementation. Face à une barrière ONF, un panneau d'interdiction des véhicules à moteur conforme au code de la route ou signalant le caractère privé d'un chemin, changez d'itinéraire. En cas de verbalisation, vous seriez indéfendable et les amendes peuvent être très lourdes.

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"